

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **26 (1881)**

Heft (1): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 1 (1881.)

BIBLIOGRAPHIE

Das System der Landesbefestigung. Eine Strategische Studie; von E. Rothpletz, Oberst-Divisionär. Aarau Sauerländer, 1880. 1 brochure in-8° de 46 pages. Prix 75 cent.

Cette brochure publiée en août dernier, a eu un certain retentissement au moment de son apparition, soit à cause de sa matière, aujourd'hui fort à la mode, soit à cause de la notoriété de son auteur, revêtu d'une des premières charges de l'armée comme commandant de la V^e division, et de plus professeur d'art militaire à l'École polytechnique et membre de la grande commission des fortifications instituée par le Département militaire fédéral.

Ce n'est pas que cette brochure ait complètement répondu à l'attente générale. Au contraire, les curieux qui espéraient faire une ample moisson de sûrs renseignements sur les travaux de la commission officielle et sur les projets ou avant-projets qui lui sont soumis, ont été plutôt déçus. En revanche, on y trouve une discussion sérieuse de diverses hypothèses ou rêveries stratégiques qui ont joué un assez grand rôle dans l'agitation qui s'est produite l'hiver dernier en Suisse autour de la question des fortifications. On y lit aussi une appréciation nette et franche, très crue même, peut-être un peu trop sombre, des conditions fondamentales de la neutralité suisse au milieu de ses quatre grands voisins — quatre gros loups affamés, séparés par une barrière conventionnelle que nous leur fournissons pour leur sûreté commune et pour notre plus grand bien-être, mais non concédée par eux pour nos seuls beaux yeux — enfin un exposé des vues jugées les plus pratiques sur la question de fond, aboutissant à un projet de fortification de la principale barrière entre les deux principaux belligérants présumés : France et Allemagne, soit la ligne de l'Aar, d'Olten au Rhin, avec quelques accessoires.

Vu l'intérêt qu'offre en ce moment tout ce qui a trait à ce thème privilégié, nous donnerons ci-après la traduction textuelle de plusieurs pages fort instructives de l'opuscule de l'honorable colonel.

Après des considérations de politique militaire et de stratégie sur la situation et le rôle territorial de la Suisse au milieu de l'Europe, considérations qui n'ont rien de nouveau pour les officiers familiers avec les écrits de Jomini, de Dufour, de Pictet de Rochemont, maîtres en la matière, le colonel Rothpletz récapitule ces considérations et présente ses conclusions comme suit :

Je me résume :

a) La guerre, qui ne respecte pas notre neutralité, n'attaque pas directement la Suisse. Elle nous atteindra parce que d'importantes lignes d'opérations passent par notre pays.

b) L'Etat qui viole notre neutralité préférerait avoir les Suisses pour amis plutôt que de s'en faire des ennemis. Mais la possession de la Suisse ou d'une partie de celle-ci comme base d'opération (ou pour se protéger contre des opérations) paraît aux Etats belligérants d'une valeur telle que la crainte de nous avoir comme ennemis est mise de côté comme un mal de moindre importance.